



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉPINAL, LE

**PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**DIRECTION DES COLLECTIVITÉS ET  
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
Service des Subventions aux Collectivités

Affaire suivie par Hervé HANS  
Tél : 03 29 29 88 17 – [hhans@vosges.fr](mailto:hhans@vosges.fr)  
Dossiers : 2022-00224 et 2022-00225

Monsieur Patrick BŒUF  
Maire de  
88130 CHARMES

**Objet : notification d'aide financière**

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que, sur ma proposition, et avec le soutien de vos Conseillers départementaux du canton de Charmes, Madame Martine BOULLIAT et Monsieur Éric JACOTÉ, des subventions ont été allouées à la commune de Charmes lors de la Commission permanente du 12 décembre 2022, pour les opérations suivantes :

- 59 500 €, calculée au taux de 17 %, sur une dépense subventionnable hors taxes de 369 653 € plafonnée à 350 000 €, pour les travaux d'aménagement rue René Didierjean, RD 55, tranche 1,
- 7 541 €, calculée au taux de 10 %, sur une dépense subventionnable hors taxes de 75 410 €, pour les travaux d'aménagement rue René Didierjean, RD 55, tranche 1 (**dispositif pierre des Vosges**),
- 22 139 €, calculée au taux de 15 %, sur une dépense subventionnable hors taxes de 147 590 €, pour les travaux d'aménagement rue René Didierjean, RD 55 (**mobilité douce**).

Je me permets de vous adresser, sous ce timbre, deux autocollants du logo du Département à apposer sur le panneau de chantier, mis en œuvre pour la réalisation de ces opérations.

De plus, les Conseillers départementaux souhaitent que vous donniez communication de l'octroi de ces subventions à votre conseil municipal et que vous portiez ces informations à la connaissance de la population, soit par l'intermédiaire d'un communiqué dans la presse locale, soit par le biais de votre bulletin communal.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges »

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

**Pour le Président du Conseil Départemental,  
et par délégation,  
Le Vice-Président délégué,**



**Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services,**

**Damien PARMENTIER**

P.J. : 2

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges »